

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	4

Séance du 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le cinq juillet à 16h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET
Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

Date de la convocation
25 juin 2021

*

Considérant que le Conseil syndical a mis en place le régime indemnitaire (IHTS) par délibération du 2 juin 2020.

Considérant qu'il convient de prévoir et d'harmoniser le régime indemnitaire (IHTS) des agents qui participent à l'organisation des scrutins électoraux.

Date d'affichage
25 juin 2021

Objet de la Délibération

HEURES D'ELECTIONS :
RECUPERATION/REMUNERATION

N°43.2021

Monsieur le président propose de donner le choix aux agents concernés :

- 1 heure travaillée donne droit à 1 heure récupérée et 1 heure rémunérée
- 1 heure travaillée donne droit à 2 heures récupérées

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Président

- Dit que cette délibération sera annexée au règlement intérieur du personnel de la collectivité.

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR PREFECTURE
005-240500264-20210705-43_2021-DE Regu le 20/07/2021